

PUBLIC NOTICE

**Conforming to the provisions of an Act Respecting Land Use Planning and
Development (C.Q.L.R., c. A-19.1)**

To all persons and organizations interested in a draft bylaw concerning the Zoning.

Public Notice is hereby given as follows:

1. During the sitting of council held on November 2, 2024, the members of council of the Municipality of Grosse Ile adopted the following draft bylaw:

1st Draft Bylaw 2024-003 amending zoning by-law 2012-002 of the Municipality of Grosse-Île to expand the residential zone Rb5 to include part of the recreational zone RECb1 (lots 3 777 376 and 3 777 381)

2. The purpose of this draft by-law is to:
 - Expand the residential zone Rb5 by reducing the size of the recreational zone RECb1. The lots located at the tip of Old Harry were designated as recreational zones during the adoption of the land use plan in 2010. This includes privately owned lots on which residential buildings are located. As the area is heavily affected by erosion, these buildings may need to be relocated in the future. To allow property owners to relocate their buildings on their own lots, it is proposed to expand the residential zone to cover all the affected private lots. The regulatory framework on erosion will continue to apply, ensuring that this zoning change does not pose any danger to the public;
 - Create recreational zone RECb2 from the area that has been isolated from recreational zone RECb1 by the enlargement of residential zone Rb5.
3. A public consultation will be held on Monday January 27, 2025 at 6:00 p.m., at the Grosse Ile Gymnasium situated at 006 chemin Jerry, Grosse Ile. The objective of this public consultation is to inform all interested persons of the content of this first draft bylaw and to provide a chance for individuals and/or organizations to express their opinion on this dossier.
4. This draft bylaw 2024-003 contains dispositions characteristic of a bylaw that is subject to approval by way of a referendum.
5. Copies of this draft bylaw are available at the Municipal Office of Grosse Ile during regular office hours: Monday — Thursday 9:00 a.m. — 12:00 (noon) and 1 p.m. — 4:00 p.m.

Given at Grosse Ile, this 17th day of January 2025



Carole Lemieux
Director General / Clerk-Treasurer

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I the undersigned, Carole Lemieux, director general / Clerk-Treasurer of the Municipality of Grosse Ile, certify under my oath of office that I have published this public notice on Friday, January 17th, 2025 in the weekly newspaper Le Radar, and on the Municipality's website (www.mungi.ca) and by posting a copy thereof, at the following places : Jay's Grocery and the Grosse Ile Community Center.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate this 17th day of January 2025.



Carole Lemieux
Director General / Clerk-Treasurer

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

Aux personnes et organismes intéressés dans un projet de règlement concernant la modification du règlement de zonage.

Avis Public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2024, les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île ont adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 2024-003 — Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-002 de la municipalité de Grosse-Île afin d'agrandir la zone résidentielle Rb5 à même une partie de la zone récréative RECb1 (lots 3 777 376 et 3 777 381).

2. Ce projet de règlement a un objectif :
 - Agrandir la zone résidentielle Rb5 en diminuant la superficie de la zone récréative RECb1. Les lots situés à la pointe de Old Harry ont été classés en zone récréative lors de l'adoption du schéma d'aménagement en 2010. Cela inclut des lots appartenant à des propriétaires privés sur lesquels se trouvent des immeubles résidentiels. La zone étant fortement touchée par l'érosion, il est possible que ces immeubles doivent être relocalisés à l'avenir. Afin de permettre aux propriétaires de relocaliser leurs immeubles sur leurs propres terrains, il est proposé d'agrandir la zone résidentielle pour couvrir l'ensemble des lots privés concernés. Le cadre normatif sur l'érosion continuera de s'appliquer, ce qui garantit que ce changement de zonage n'entraînera aucun danger pour le public;
 - Créer la zone récréative RECb2 à même la superficie de la zone RECb1 qui a été isolée de cette dernière par l'agrandissement de la zone résidentielle Rb5.
3. Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 27 janvier 2025 à 18h au gymnase de Grosse-Île situé au 006 chemin Jerry, Grosse-Île. Le but de cette assemblée est d'informer toutes les personnes intéressées au contenu de ce projet de règlement et ainsi donner l'opportunité aux individus et ou organismes d'exprimer leur opinion sur ce dossier.
4. Ce projet de règlement 2024-003 contient de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Les copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal de Grosse-Île sur les heures d'ouverture soit, de lundi au jeudi de 9h — 12h (midi) et de 13h- 16h.

Donné à Grosse-Île, ce 17^e jour de janvier 2025



Carole Lemieux
Directrice Générale / Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Lemieux, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public en date du vendredi 17^{er} janvier 2025 dans le journal hebdomadaire Le Radar, et sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca) ainsi qu'en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de janvier 2025.



Carole Lemieux
Directrice Générale / Greffière-trésorière